Cinquante troisième année. - N ° 150 A Lundi 5 et mardi 6 août 2019

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 2449

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

602 056 525 RCS Paris.
MEUROP.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 480900.00 EUR.
Adresse : 73, avenue Daumesnil, 75012 Paris.
Précédent propriétaire : 602 056 525 RCS Paris. **MEUROP.**
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : BRONZES DE FRANCE Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 73 avenue Daumesnil 75012 Paris Capital : 100000.00 EUR Numéro unique d'identification : 401324843 Lieu d'immatriculation : Paris. Société absorbee : MEUROP Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 73 avenue Daumesnil 75012 Paris Capital : 480900.00 EUR Numéro unique d'identification : 602056525 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 1024408.00 EUR - passif de 458243.00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : La société BRONZES DE FRANCE détenant, à la date du dépôt du projet de traité de fusion, la totalité des actions composant le capital social de la société MEUROP et s'engageant à les conserver jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, il n'est pas établi de rapport d'échange. Il n'y aura donc pas lieu à émission d'actions nouvelles de la société BRONZES DE FRANCE, ni à augmentation de son capital, conformément aux dispositions de l'article L. 236-1 du Code de Commerce. . Montant de la prime de fusion : 208665.00 EUR. Date du projet commun de fusion : 02.08.2019. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société BRONZES DE FRANCE : 02.08.2019 (au greffe du tribunal de commerce de Paris). Pour la société MEUROP : 02.08.2019 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..